

de l'Ouest canadien. Il a mentionné en particulier le district de Rivière la Paix. Ses observations m'ont beaucoup réjoui, car c'est une chose que les agriculteurs de ma circonscription seront heureux de voir. Je suis sûr que l'honorable député de Cariboo, qui a joint ses efforts aux miens pour obtenir que ces dispositions s'appliquent à la partie nord de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, s'est réjoui également de cette déclaration du ministre.

L'honorable député aura peut-être l'obligeance de me dire, avant que l'étude de ces crédits soit terminée, si l'on a raison de croire qu'il n'est pas nécessaire de modifier la loi sur le rétablissement agricole des Prairies pour que les dispositions de cette loi s'appliquent à d'autres régions du Canada, mais qu'on peut obtenir les mêmes résultats par un règlement ou par un décret du conseil. J'espère qu'on le fera et qu'on accordera à ce geste la publicité nécessaire, car je crois qu'il se trouve, dans ma circonscription comme dans bien d'autres régions septentrionales, des gens qui désirent beaucoup se prévaloir cette année des dispositions de cette loi.

Je désire également appuyer les observations que l'honorable député de Jasper-Edson a formulées il y a quelque temps au sujet de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. On a rendu les dispositions de cette loi bien plus souples et pratiques. Je pourrais même dire, en fait, que dans le cadre d'une mesure de ce genre, nous sommes allés aussi loin que nous le pouvions sans la rendre applicable sur une base individuelle. Si l'on examine la loi, ainsi que la façon dont elle a été conçue et modifiée, je ne crois pas que nous puissions songer à l'appliquer sur une base individuelle. Mais, cette restriction mise à part, la mesure a été d'une grande utilité. Les modifications ont été très efficaces, et les gens de ma circonscription tiennent, j'en suis sûr, à ce que je félicite le gouvernement d'avoir apporté ces modifications et de les avoir mises à exécution comme il l'a fait.

J'ai appris dernièrement que l'assemblée législative de l'Alberta a jugé bon d'adopter, en matière d'agriculture, une résolution pour recommander au gouvernement d'instituer un régime de dualité de prix au Canada. Sans vouloir formuler d'opinion à ce sujet, je pense qu'il serait plus avantageux pour les gens de l'Alberta que le gouvernement de cette province s'occupe de mettre à exécution les dispositions de la loi sur l'assurance-récolte, ce qu'il est en droit de faire en adoptant une mesure complémentaire dans la province de l'Alberta.

Pour ce qui est des deux ou trois régions d'essai, la province du Manitoba a accompli un magnifique travail l'an dernier et, sauf

erreur, on va intensifier le programme cette année. Je me trompe peut-être, mais je crois que la province de la Saskatchewan a adopté des mesures habilitantes à ce sujet. Néanmoins, la province de l'Alberta n'a pas jugé bon jusqu'ici de reconnaître qu'elle peut, si elle le désire, tirer parti de cette loi du gouvernement fédéral. Au lieu d'adopter des résolutions sur des sujets qui dépassent sa compétence, le gouvernement de l'Alberta serait mieux avisé de faire quelque chose qui puisse être réellement utile aux habitants de la province.

Je tiens à féliciter les fonctionnaires du ministère pour le service des plus utiles qu'accomplissent les deux fermes expérimentales dans la vallée de la rivière de la Paix. L'une de ces fermes est située dans la région de Fort-Vermilion, à quelque 500 ou 600 milles au nord de la ville d'Edmonton, au cœur d'une immense région de terres de culture en friche. A l'heure actuelle, je suppose que personne ne peut prédire à quel point la population du monde aura besoin plus tard de la production des terres qui ne sont pas cultivées maintenant. Nous ne pouvons que conjecturer. Mais les gens du Nord profitent beaucoup du précieux service que leur rendent les employés des fermes expérimentales qui analysent les différents sols, en déterminent la valeur et constatent à quel genre de culture ils se prêtent.

Quand le ministre revise ses crédits de temps à autre, il devrait en profiter pour s'assurer que ces gens ont tout ce qu'il faut pour continuer leur utile travail. J'en dis autant pour la ferme expérimentale de Beaver-Lodge. Grâce aux travaux ainsi accomplis, les cultivateurs de Rivière-la-Paix disposent maintenant de fétuques et de semences qui peuvent croître dans notre pays. Beaucoup d'entre eux ont pu diversifier leur production, laisser les céréales pour des cultures dont le monde a besoin, pour lesquelles il existe des débouchés et qui peuvent se vendre contre espèces. J'espère qu'on n'oubliera pas ces gens et qu'on leur donnera les moyens de continuer leurs expériences.

Enfin, monsieur le président, je tiens à dire un mot d'une autre question soulevée par le député de Jasper-Edson. Il s'agit de la base adoptée l'an dernier pour les versements à l'acre. D'emblée, il semble que le gouvernement ait eu raison de profiter de ce qui était en place. Les données statistiques recueillies par les représentants de la Commission canadienne du blé en vue de l'émission de livrets de permis fournissent en grande part tous les renseignements dont on a besoin pour établir ces paiements. A mon avis, le gouvernement a bien fait de procéder ainsi pour obtenir les renseignements nécessaires à ces paiements,